

Site FR 7200684 « Marais de Braud et Saint Louis et de St Ciers sur Gironde »  
Site FR 7212014 « Estuaire de la Gironde : Marais du Blayais »

**Compte-rendu du comité de pilotage NATURA 2000 du 18 novembre 2019**

Le 18 novembre 2019, à 14h30, s'est tenu à Braud et St Louis le Comité de Pilotage pour les 2 sites NATURA 2000 « Marais de Braud et Saint Louis et Saint Ciers sur Gironde » et « Marais du Blayais ». L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Bilan Natura 2000 sur la période 2011-2018 et avancées 2019
- Validation du bilan et de la feuille de route pour la suite de l'animation

Etaient présents : Philippe PLISSON (Communauté de Communes de l'Estuaire), Gauthier WATELLE (Communauté de Communes de l'Estuaire), Guéric GABRIEL (Communauté de Communes de l'Estuaire), Jean Pierre DUEZ (Saint Paul), Sophie EYHERABIDE (DDTM Gironde), Alexandre DUMAITRE (DREAL Nouvelle Aquitaine), Jacky JONCHERE (Fédération de Chasse de Gironde), Emmanuel ROBIN (Fédération de Chasse de Gironde), Jean Pierre BAUDET (ONCFS), Serge TABUSTEAU (Saint Savin), Jean Jacques LAISNE (Pleine Selve), Pascal RIVEAU (Saint Androny), Jacques Eloi DUFFAU (SEPANSO), Jean Michel RIGAL (Braud et Saint Louis), Pierre MAURIN (Eyrans), Bernard GRENIER (Anglade), Gérard CARREAU (Blaye), Dominique PEYNAUD (Saugon), Eric PAGE (Saint Girons d'Aiguevives), Daniel BAYARD (Goujon Saint Aubinois), Bernard GRIMEE (Saint Christoly de Blaye), René BOUSSIRON (Berson), Bernard LOUIS-JOSEPH (Soubran), Robert CHEF (Soumeras), Bernard SEGUIN (Département Charente Maritime), Joël CARRE (Coux), Thomas MOLLET (Sous-Préfecture de Blaye), Serge JOURDAIN (Chamouillac), Jean Michel MAMERT (Courpignac), Jacky BERTRAND (Salignac de Mirambeau), Claude RAYMOND (Mirambeau), Stéphane BERNARD (Saint Ciers sur Gironde), Joséphine RAY (Communauté de Communes Latitude Nord Gironde), Xavier COLLARD (Saint Genès de Blaye), Raymond RODRIGUEZ (Communauté de Communes de Blaye), Jean Michel LIGNIER (Saint Palais), Yves DOUMAIN (ASA du Marais de la Vergne)

Journalistes présents : Philippe RUCELLE (Sud-Ouest), Valérie CAMPO (Haute Gironde)

Excusés : Célia MONSEIGNE (Conseil Départemental Gironde), Claude BELOT (Communauté de Communes de Haute Saintonge), Jérôme AYMARD (Sous-préfecture de Jonzac), Jean-Luc GLEYZE (Conseil Départemental Gironde), Yannick MONTEILHET (Agence de Services et de Paiements Nouvelle Aquitaine), Pierre VILLAR (Cartelègue), Karine THIBAL (Grand Port Maritime de Bordeaux), Gilles BRICHET (Fédération de Pêche de la Charente-Maritime), Magalie CRESTE (Conseil Départemental Gironde), Pascal TARTARY (CEN Aquitaine), Mélanie CHRETIEN (Agence de l'Eau Adour Garonne), Loïc ANRAS (Forum des Marais Atlantiques), Dominique BUSSEREAU (Département Charente-Maritime), Florian SARRAZIN (Communauté de Communes de l'Estuaire), Alain RENARD (Département Gironde ; Communauté de Communes Latitude Nord Gironde ; Saint Savin), Magali CRESTE (Département Gironde), Sylvain CARDONNEL (Département Gironde), Sylvain BROGNIEZ (Département Gironde), Pauline HERAUD (Chambre d'Agriculture de Gironde), Laure Emmanuelle NICOLI (Fédération de Pêche de Gironde),

Président du COPIL : M. Philippe Plisson

Contact : Gauthier Watelle (chargé de mission Natura 2000) - 05 57 42 61 99



Le Comité de Pilotage a été introduit par son président, Philippe Plisson. Le chargé de mission Natura 2000, Gauthier Watelle, a ensuite présenté le bilan de l'animation puis le prévisionnel.

#### ● Présentation du bilan de l'animation Natura 2000

L'animateur Natura 2000, Gauthier Watelle, après un bref rappel des fondements de la démarche, a présenté les résultats de la période 2011-2019 sur les sites Natura 2000 au travers des outils suivants :

- Les chartes : reconnaissance symbolique de l'Etat pour de bonnes pratiques
- Les contrats : financements à destination des propriétaires et gestionnaires
- Les MAEC : financements à destination des agriculteurs

Les montants des subventions perçues dans ce cadre ont été rappelés, ainsi que les superficies concernées :

	Chartes	Contrats Natura 2000	MAEC
Surfaces concernées	325 hectares	94 hectares	1 570 hectares
Subventions mobilisées	X	180 000 €	1 360 000 €

L'aménagement des ouvrages de franchissement pour l'enjeu petite faune (loutre, vison, etc.) a été présenté : 7 ouvrages (ponts) ont été aménagés en 2019 par le Département Gironde, grâce à un financement de 32 983 € (80% Natura 2000 ; 20% Département).

L'importance d'une synergie avec les politiques publiques a été rappelé, et les fondamentaux du dispositif des évaluations d'incidences ont été détaillés.

Un rappel des actions de communication a suivi : une exposition sur la démarche a notamment été réalisée sous forme de 5 kakémonos. Cette dernière est disponible sur simple demande auprès de l'animateur Natura 2000. Un focus a permis de dresser le bilan du projet participatif avec les enseignants du CFM/CFA de Reignac/Pugnac, visant la sensibilisation des élèves à la thématique « chiroptères », notamment au travers de constructions collectives de gîtes à chauves-souris et de leur installation chez un viticulteur du territoire.

Les premiers résultats de l'inventaire collaboratif des invertébrés d'intérêt communautaire ont enfin été communiqués : l'amélioration des connaissances se poursuit concernant le Damier de la succise, le Cuivré des marais, le Lucane cerf-volant, le Grand capricorne, la Rosalie des Alpes, le Pique-prune, et le Vertigo de Des Moulin.

#### ● Feuille de route pour la suite de l'animation

Le prévisionnel des mois à venir a suivi :

- Poursuite de la contractualisation des MAEC
- Poursuite de la contractualisation des Contrats Natura 2000
- Poursuite des efforts de communication, information et sensibilisation
- Poursuite des efforts de stratégie foncière (ENS, acquisitions PPG, évaluations d'incidence)



## ● Relance de la consultation pour validation du périmètre FR7200684 étendu

Alexandre DUMAITRE, de la DREAL Nouvelle Aquitaine, sur accord du Comité de pilotage, propose de relancer la consultation des communes et collectivités pour validation du périmètre FR7200684, dans sa proposition étendue sur 40 communes. Une carte du périmètre FR7200684 étendu est jointe à ce compte-rendu, page 5.

Il est proposé l'organisation d'une réunion d'information au printemps 2020, à destination des collectivités de Charente-Maritime (lieu à définir), et le lancement de la phase de consultation des collectivités au cours du 2e trimestre 2020.

## ● Validation

Les points suivants ont été soumis à validation par le Comité de Pilotage :

- Le bilan 2011-2018 et avancées 2019
- Le prévisionnel global

Ces propositions sont validées par les membres du COPIL à l'unanimité. Aucune abstention n'est constatée.

Braud et Saint Louis, le 25 novembre 2019

Le Président de la Communauté de Communes de l'Estuaire,



## ● Observations

1/ Jacky JONCHERE, de la Fédération des Chasseurs de Gironde, indique que la démarche Natura 2000 inquiétait les acteurs locaux, lorsque celle-ci a été mise en place. Toutefois, grâce aux explications régulières, le territoire est aujourd'hui rassuré et constate l'intérêt du dispositif.

2/ Philippe PLISSON, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), confirme que la démarche Natura 2000 concourt à la préservation des marais. Il précise que la CCE s'est engagée dans une stratégie globale de préservation de l'environnement : acquisition d'un moulin pour rétablir la continuité écologique, entretien de la Livenne, compétence GEMAPI, etc. La CCE se positionne également pour gérer les digues : dans ce cadre, un accord récent a été identifié avec la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), la Communauté de Communes de la Haute Saintonge (CCHS), et la Communauté de Communes de Blaye (CCB), afin d'harmoniser les hauteurs de digues entre Blaye et Mortagne sur Gironde. Une étude en cours prévoit notamment que chaque collectivité s'engage à entretenir ses digues. Pour cela, M. PLISSON rappelle toutefois que des aides financières sont nécessaires.

3/ Philippe PLISSON, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), note que le marais est en mutation depuis l'installation de la Centrale Nucléaire du Blayais. L'arrivée des grandes exploitations céréalières, sur des centaines d'hectares, date de cette période, et les incidences sur la faune ont été considérables. Aujourd'hui, la plus grande exploitation de maïs est en vente. Le groupe *Bio c' bon* s'est positionné pour acquérir les parcelles, afin de satisfaire la demande en produits biologiques français. Pour rentabiliser l'achat, le groupe prévoirait l'installation d'une ferme photovoltaïque sur les parcelles contiguës au périmètre de la centrale nucléaire. Le Groupement des Eleveurs Girondins pourrait s'organiser pour assurer l'entretien des parcelles sous les panneaux grâce à des moutons intégrant le label IGP « Agneau de Pauillac ». Toutefois, le SCOT ne permet pas aujourd'hui la construction d'un parc photovoltaïque dans le marais, eu égard à la Loi Littoral. M. Plisson serait favorable à une adaptation du SCOT permettant la concrétisation de ce projet global.

4/ Jacques Eloi DUFFAU, de la SEPANSO, pointe les impacts sur l'eau des canaux, lors des épisodes de traitement des parcelles céréalières. Il rappelle également les problèmes environnementaux induits par l'étalement urbain, et questionne la possibilité de réunir les maires sur ce sujet. Philippe PLISSON, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), répond que l'Etat a pris conscience de la problématique, et que le sujet est désormais cadré par les SCOT, permettant ainsi de réduire drastiquement cet étalement. Le SCOT Haute Gironde a ainsi fixé comme objectif un étalement maximum de 200ha par intercommunité. Le projet d'un PLU intercommunal a également été amorcé, démontrant une prise de conscience unanime visant la limitation de l'étalement urbain.

5/ Jacques Eloi DUFFAU, de la SEPANSO, rappelle l'importance de la sauvegarde et de la remise en état des ripisylve et autres corridors de biodiversité. Philippe PLISSON, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), répond que le sujet est bien prévu par le Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau porté par la CCE. Guéric GABRIEL, technicien rivière à la CCE, confirme l'objectif. Un travail de priorisation géographique devra être réalisé dans ce cadre.

6/ Une remarque est émise concernant l'impossibilité de construire un hangar agricole en marais, pour abriter les bêtes, dans l'emprise de la Loi Littorale. Philippe PLISSON, président de la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE), répond que la chose est regrettable, et souhaiterait que ce type de projets soit possible.

7/ Une dernière remarque est adressée sur la hauteur des digues protégeant les marais de l'Estuaire de la Gironde. Guéric GABRIEL, technicien rivière à la CCE, précise qu'une hauteur moyenne devra être définie, et rappelle que les digues ne pourront pas être surélevées indéfiniment. L'objectif actuel vise plutôt le comblement des points bas.

#### ● Ressources disponibles

Les documents suivant sont disponibles sur le site internet de la CCE à l'adresse suivante : <http://www.cc-estuaire.fr/preserver-l-environnement/1110-natura-2000.html>

- 2018 - Bilan de l'animation Natura 2000
- Cahiers des charges MAEC
- Présentation du Comité de Pilotage 2019
- Compte-rendu du Comité de Pilotage 2019



